

Annexe 5 au projet d'avenant à la convention cadre :

Bilan technique et financier du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant du bassin versant de la Têt 2013-2017

Juin 2017

Sommaire

1. Introduction	4
2. Rappel des axes du PAPI 2013-2017	4
3. Etat d'avancement du programme d'actions	5
Axe 0 : Fonctionnement de la structure de gestion, animation et concertation	7
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	8
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	22
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	24
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.....	27
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	30
Axe 6 : Ralentissement des écoulements.....	32
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	36
4. Bilan technique.....	43
5. Bilan financier	44

Table des cartes

CARTE 1 : LOCALISATION DES REPERES DE CRUE POSES PAR LE SMBVT.....	8
CARTE 2 : AVANCEMENT DES DICRIM	12
CARTE 3 : AVANCEMENT DES PCS	25

Table des figures

FIGURE 1 : COMMUNICATIONS AUTOUR DES REPERES DE CRUE POSES	8
FIGURE 2 : EXTRAIT DE LA CHARTE GRAPHIQUE DES DICRIM	11
FIGURE 3 : PHOTOGRAPHIES DES JOURNEES DE FORMATION	13
FIGURE 4 : PAGE DEDIEE AU PAPI DU SITE INTERNET WWW.BASSINTET.FR	14
FIGURE 5 : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION CREES	15
FIGURE 6 : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION CREES	16
FIGURE 7 : BACHE DE 2,50 M PAR 2 M EXPOSEE A LA MANIFESTATION 'ON A MARCHE SUR LA TET'	17
FIGURE 8 : BILAN DE L'OPERATION DE SENSIBILISATION SUR LE TRI (GRAPHIQUES DE PARTICIPATION, ARTICLES DE PRESSE).....	19
FIGURE 9 : APPREHENDER LA NOTION DE BASSIN VERSANT A TRAVERS LA CREATION D'UNE MAQUETTE EN ARGILE	20
FIGURE 10 : DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE DES BARRAGES DE LA COURRAGADE	23
FIGURE 11 : CARTE DU DIAGNOSTIC DES CANAUX ETUDIES.....	26
FIGURE 12 : EXTRAITS DE L'ETUDE SUR CORBERE.....	28
FIGURE 13 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE. DE GAUCHE A DROITE : RICHARD PULI-BELLY (PRESIDENT DU SMBVT) ; JEAN-PAUL BILLES (PRESIDENT DE L'AURCA) ; FRANÇOIS RALLO (PRESIDENT DU SMBVR)	29
FIGURE 14 : EXTRAITS DES DIAGNOSTICS REALISES.....	31
FIGURE 15 : PLAN DES OUVRAGES DE MISE HORS D'EAU DU VILLAGE DE CANOHES PAR L'AGUILLE D'EN JASSAL ET LE RAVIN DES ROUMANIS	34

Table des tableaux

TABLEAU 1 : ETAT D'AVANCEMENT DU PAPI TET	5
TABLEAU 2 : SYNTHESE DU BILAN TECHNIQUE.....	41

1. Introduction

Le SMBVT anime le programme d'actions pour la prévention des inondations du bassin versant de la Têt qui a été approuvé par le comité de bassin Rhône Méditerranée et labellisé par la commission mixte inondation en décembre 2013. La convention cadre a été signée le 12 juillet 2013 pour une planification des actions prévue du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Néanmoins, le PAPI Têt est le fruit d'une démarche collective et concertée avec les maîtres d'ouvrage compétents et les partenaires techniques et financiers.

Ainsi, le travail qui suit met en exergue les avancées significatives qui ont été réalisées en matière de prévention des inondations sur le bassin versant de la Têt. En effet, une grande partie des actions inscrites au PAPI a fait l'objet d'une réalisation en conformité avec les priorités de la stratégie et le contenu des fiches actions. De même, les recommandations faites dans l'avis de la CMI ont été suivies.

Par ailleurs, les cinq années d'expériences du PAPI ont montré que :

- La sensibilité des acteurs locaux à notablement évoluée sur la gestion des risques ;
- la vision transversale des enjeux : risques et bon état des cours d'eau a progressé ;
- l'action du SMBVT et le PAPI sont reconnus et plébiscités, la dynamique ancrée ;
- l'élaboration de la SLGRI confirme ce rôle et élargie l'implication locale ;
- les différents axes de la stratégie PAPI ont été respectés et surtout développés ;
- les différents projets et actions ont globalement été réalisés ou enclenchés ;
- les actions non réalisées ne sont pas un échec.

Le présent bilan du programme d'actions s'inscrit dans le cadre de la demande d'avenant aux délais du PAPI Têt sur la période 2018-2019.

2. Rappel des axes du PAPI 2013-2017

Le programme d'action découle de la stratégie concertée qui a été élaborée par le SMBVT et ses partenaires. Le programme du PAPI Têt 2013/2017 est composé de **31 actions** qui se déclinent selon 7 axes. Il a été pensé sur 5 ans. **Total PAPI Têt : 14 905 000 € HT.**

- **Axe 1** : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : 943 000 € HT
- **Axe 2** : surveillance, prévision des crues et des inondations : 350 000 € HT
- **Axe 3** : alerte et gestion de crise : 547 000 € HT
- **Axe 4** : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme : 2 620 000 € HT
- **Axe 5** : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : 280 000 € HT
- **Axe 6** : ralentissement des écoulements : 3 010 000 € HT
- **Axe 7** : gestion des ouvrages de protection hydrauliques : 6 995 000 € HT
- **Equipe projet** : 1 ETP (chargé de mission PAPI) sur 5 ans : 160 000 € HT

3. Etat d'avancement du programme d'actions

Le tableau ci-dessous présente un aperçu global de l'état d'avancement du PAPI. Un tableau détaillé est proposé en fin de ce document. Le texte ci-après détaille par axe et par action, les avancées réalisées, les projets achevés ou non achevés et le cas échéant les difficultés rencontrées.

Tableau 1 : état d'avancement du PAPI Têt

Axe 0 : Animation		
A0	Fonctionnement de la structure de gestion, animation et concertation	2013-2015
A0(modif)	Fonctionnement de la structure de gestion, animation et concertation	2016-2017
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
A1.1.a	Mettre en place des repères de crues PHASE 1	Réalisé
A1.1.b	Mettre en place des repères de crues PHASE 2	Non réalisé
A1.2.a	DICRIM sur les communes dotées de PPRI	Réalisé
A1.2.b	DICRIM sur communes soumises inondation	Réalisé
A1.2.c(modif)	DICRIM sur autres communes	Phase opérationnelle
A1.3.a	Sensibilisation et formation des élus et des services techniques (concertation)	Réalisé
A1.3.b	Sensibilisation et formation des élus et des services techniques (formation)	Réalisé
A1.4.a	Sensibilisation tout public et usagers - dossier de synthèse de l'étude de préfiguration	Réalisé
A1.4.b	Sensibilisation tout public et usagers - création et administration d'un site internet	Réalisé
A1.4.c	Sensibilisation tout public et usagers - conception et édition livret guide du propriétaire riverain	Phase opérationnelle
A1.4.d	Sensibilisation tout public et usagers - création de plaquettes didactiques et supports de communication	Phase opérationnelle
A1.4.e	Sensibilisation tout public et usagers - exposition itinérante	Phase opérationnelle
A1.4.f	Sensibilisation tout public et usagers - monographie historique du bassin versant	Réalisé
A1.5	Sensibilisation des acteurs économiques	Réalisé
A1.6	Sensibilisation des chefs d'établissement et des scolaires	Phase opérationnelle
A1.7	Etude de préfiguration à la mise en place d'un plan de gestion intégré du risque inondation par submersion marine des communes côtières	Non réalisé
A1.8	Etude d'opportunité pour l'adaptation des pratiques agricoles	Non réalisé
A1.9	Identification et caractérisation des enjeux	Réalisé
A1.10	Détermination complémentaire de l'aléa inondation	Réalisé
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations		
A2.1	Assistance en temps réel pour l'anticipation météorologique	Réalisé

A2.2	Mettre en place des outils pour la définition de seuils d'alerte d'inondation sur les zones non surveillées par le SPC	Partiellement réalisé
A2.3	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de surveillance sur le Boulès	Pour mémoire
Axe 3 : Alerte et gestion de crise		
A3.1.a	Réalisation de PCS + DICRIM - PHASE 1 - 31 COMMUNES	Réalisé
A3.1.b	PCS - PHASE 2 - 4 COMMUNES	Phase opérationnelle
A3.1.c	PCS - PHASE 3 - 7 COMMUNES	Phase opérationnelle
A3.2	Etude de fonctionnement des canaux de la plaine en cas de crise	Réalisé
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme		
A4.1	Réalisation de Plan de Prévention des Risques	Pour mémoire
A4.2	Etude de zonage et de réduction du risque à l'échelle communale	Phase opérationnelle
A4.3	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	Phase opérationnelle
A4.4	Développer les liens entre risques et urbanisme	100%
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
A5.1	Réduire la vulnérabilité sur le bâti	Partiellement réalisé
A5.2	Etude hydraulique du bassin versant amont du Bourdigou	100%
Axe 6 : Ralentissement des écoulements		
A6.1	Faisabilité de bassins de rétention à l'amont des zones urbaines	Partiellement réalisé
A6.2	Identification et préservation des espaces de mobilité du fleuve	Partiellement réalisé
A6.3	Suivi géomorphologique	Phase opérationnelle
A6.4.a	Etude plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation	Réalisé
A6.4.b	Plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation : travaux de gestion	Non réalisé
A6.5	Mise hors d'eau du village de CANOHES par l'agouille d'en Jassal et le ravin des Roumanis	Réalisé
A6.6	Plan de gestion des ouvrages de VERNET LES BAINS	Phase administrative
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique		
A7.1	Diagnostics techniques sur les digues	Phase administrative
A7.2	Elaboration d'un programme de travaux de protection sur le Boulès	Réalisé
A7.3	Protection de CANET EN ROUSSILLON contre les crues de la TET	Phase administrative
A7.4	Recensement des digues du Bassin versant de la TET et production des arrêtés de classement	Pour mémoire

Axe 0 : Fonctionnement de la structure de gestion, animation et concertation

Le syndicat mixte du bassin versant de la Têt (SMBVT) est né en 2008 de la volonté des collectivités territoriales localisées en aval du barrage de Vinça d'élaborer un Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI). Sur ce périmètre en effet l'enjeu hydraulique est historiquement ancré, comme en témoignent les deux syndicats mixtes à vocation hydrauliques (SMBC et SMATA travaillant sur les bassins versant de la Basse, du Castelnuou et du Bourdigou) actifs depuis plus de 50 ans.

Néanmoins jusqu'alors, il n'existait aucune entité travaillant à l'échelle globale. Face à la nécessité d'une telle approche et des problématiques dépassant l'unique thématique hydraulique, fondant les enjeux d'une solidarité amont-aval (pollutions, gestion des cours d'eau, déficit de certaines maîtrises d'ouvrage, besoin d'articuler les politiques sectorielles) le SMBVT s'est attelé dès 2009, à l'ampliation de son périmètre.

Fin 2010, le SMBVT avait compétence sur l'intégralité du bassin (99 communes, 1500km², 220 000 habitants) avec pour objet gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les membres du SMBVT sont constitués de 4 EPCI et 2 syndicats mixtes (à vocation hydraulique destinés à la lutte contre les inondations) auxquels s'ajoutent 3 communes isolées. De l'amont vers l'aval on distingue:

- La communauté de communes de Capcir-Haut Conflent
- La communauté de communes du Conflent Canigou
- La communauté de communes de Roussillon Conflent
- Perpignan méditerranée communauté d'agglomération
- Le syndicat mixte d'assainissement de la plaine entre l'Agly et la Têt
- Le syndicat mixte du bassin de la Basse et de la rivière de Castelnuou
- Les communes de : Angoustrines, La Bastide, Glorianes

L'animation du PAPI Têt est assurée par un ETP, financé dans le cadre du présent programme. L'animation du PAPI Têt a pour objectif de dynamiser les politiques menées pour réduire le risque d'inondation de manière intégrée et durable autour d'une vision commune et cohérente à l'échelle du bassin. Le financement a été assuré par le FEDER de 2013 à 2015 et par l'Etat en 2016 et 2017.

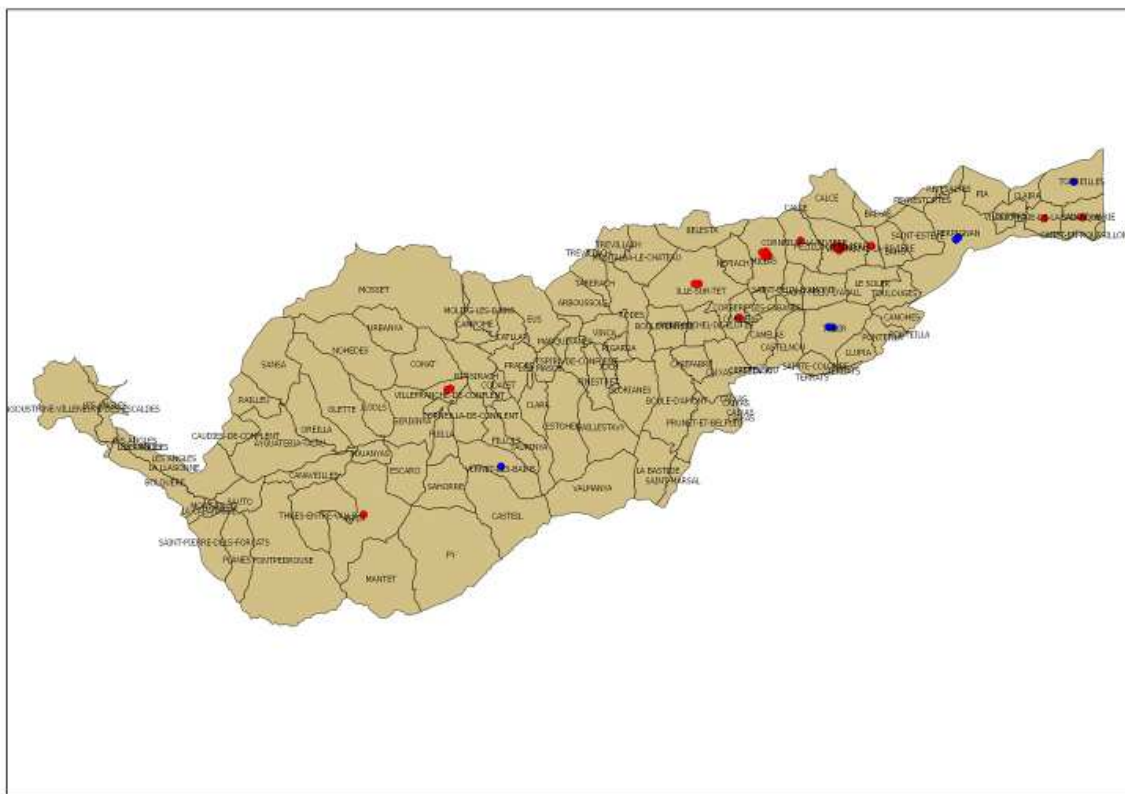
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

A1.1.a : Mettre en place des repères de crues PHASE 1

Une analyse en interne de la base de données du SMBVT a été réalisée avec le soutien d'un stagiaire. En complément, des recherches bibliographiques ont été réalisées aux archives départementales et dans diverses études de notre base de données ce qui a conduit à inventorier 306 points de hauteur d'eau. Une hiérarchisation a été réalisée en fonction de leur pertinence suivant des critères de hauteur et de visibilité notamment et a conduit à la sélection de 42 points d'intérêt. Après visite sur site, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVT, 25 points ont été sélectionnés sur les communes de : Torreilles, Perpignan, Villefranche-de-Conflent, Thuir, Vernet-les-Bains, Corneilla-la-Rivière, Nyer, Millas, Corbère, Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière, Ste-Marie-la-Mer, Villelongue-de-la-Salanque.

Chaque pose de repères de crue a fait l'objet d'une inauguration en présence du maire et d'élus.

Par ailleurs, une démarche de communication a été recherchée : La communication autour des repères a fait l'objet d'article dans l'indépendant ; Sur les communes de Thuir et de Perpignan, l'inauguration a été réalisée en présence d'élèves du collège Pierre Moreto et du Lycée Charles Blanc ; A Vernet-les-Bains et Villefranche-de-Conflent, les repères de crue ont été posés sur des sites à valeur patrimoniale et des panneaux explicatifs accompagnent les repères. A Villeneuve-la-Rivière, le témoignage d'un habitant qui a vécu la crue de 1940 a été publié sur le site www.memoiresdescatastrophes.org



Carte 1 : localisation des repères de crue posés par le SMBVT



Perpignan, le 3 avril 2013

Thuir, le 8 avril 2013



Villefranche-de-Conflent, le 24 avril 2014



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT Des repères de crue installés

De nombreuses inondations dans les années 1940, effrayantes précipitations et la fonte des neiges sur le Gers ont entraîné le Cudy en un cours d'eau gigantesque (100 à 200 m de large).
 « La cité Versant a pu s'y échapper, grâce aux fortifications, pendant l'été 1940, mais le Cudy, depuis le pont de la Porte-de-France et tout même dans la place du Cabot, était la route vers l'introuvable inondée, sous 2 m d'eau, se soulevait au-dessus du village, Jojo Fargas, sur les bords, puis formait des embâcles avec des rochers, débordait et entraînait de l'argente, qui fut débordée le Cudy ».
 ■ Des aménagements indispensables
 Pour assurer la transmission de la mémoire collective, pour garder la conscience



MÉMOIRES DES CATASTROPHES

ACCUEIL À PROPOS CATASTROPHES GROUPES ACTUALITÉS CONTACT

CRUE 1940 À VILLENEUVE-LA-RIVIERE

POSÉ LE 29/03/2016 (PAR SMBVT) SUR LA CATASTROPHE 1940 - INONDATIONS (EPYRINCHES ORIENTALES)

Source : Témoignage recueilli par le SMBVT (www.bassinintet.fr) Le jeudi 17 octobre 1940, M. NIERGA était alors âgé de 13 ans. Il témoigne de son expérience vécue lors de l'Aiguat de 1940.

Détails

Le jeudi 17 octobre 1940, M. NIERGA était alors âgé de 13 ans. Il se souvient qu'il pleuvait des orages depuis 8h et de la venue de muges très foncez depuis la mer qui l'avaient impressionné.

Ce jour là, la pluie s'était un peu arrêtée. M. NIERGA, décida d'aller cueillir des champignons avec sa sœur non loin de la maison, au sud du village, proche du moulin. A environ 150 m de la maison, ils entendirent un bruit sourd, c'est à ce moment qu'ils aperçurent leur père faisant de grands signes. Très brutalement, une "vague" de 20 à 30 cm envahit toute la zone. Les enfants rejoignirent précipitamment leur domicile.

Figure 1 : communications autour des repères de crue posés

A1.1.b : Mettre en place des repères de crues PHASE 2

Cette opération de plus grande envergure nécessite une expertise plus lourde et l'accompagnement de prestataires spécialisés (historien, hydraulicien, etc.). Cette opération n'a pas été réalisée dans ce programme car elle fut confrontée sur les plans techniques et financiers à d'autres opérations dont le ratio coûts-bénéfices était meilleur au regard de la stratégie PAPI. De plus, des démarches en cours telle que l'étude historique sur la crue de 1940 sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM devrait apporter des éléments de PHEC. Au regard des éléments apportés par l'étude DDTM, cette opération sera calibrée et inscrite dans le cadre du prochain programme.

A1.2.a : DICRIM sur les communes dotées de PPRI

Cette action a été réalisée de concert avec l'action A3.1.a : Réalisation de PCS + DICRIM - PHASE 1 - 31 COMMUNES.

Au préalable à la réalisation de cette action, le SMBVT a fait réaliser une charte graphique pour les DICRIM destinée à rendre homogène la forme des documents sur l'ensemble du bassin versant.

Suite à un sondage auprès des communes, le SMBVT a constaté qu'un certain nombre d'entre elles étaient soit peu informées et donc peu investies dans l'élaboration de leur mesures de sauvegarde communale soit avaient initié des démarches mais sans avoir les moyens ou la méthodologie nécessaires.

Ainsi, il est apparu nécessaire d'accompagner les communes dans l'élaboration de leur PCS et DICRIM.

Pour ce faire, le SMBVT a engagé une campagne d'information et de sensibilisation sur le sujet et a réussi à convaincre 46 communes d'intégrer un groupement de commande pour un marché de prestations intellectuelles d'aide à la réalisation des PCS et des DICRIM.

En effet, le groupement présente des avantages sur le plan technique permettant d'élaborer la gestion de crise à l'échelle intercommunale mais aussi sur le plan financier en permettant des économies d'échelle.

Dans le cadre de la campagne d'information préventive, des réunions publiques ont été menées dans les communes où les populations, en présence des élus, du syndicat et des bureaux d'étude ont pu être informées sur l'utilité du DICRIM et les conduites à tenir en cas de risques majeurs.

De plus, 80 000 DICRIM ont été imprimés et distribués soit dans les boîtes à lettres des populations concernées soit dans les ERP. Pour plus de cohérence, l'ensemble des DICRIM ont été réalisés selon une charte graphique établie par le SMBVT.



Figure 2 : extrait de la charte graphique des DICRIM

A1.2.b : DICRIM sur communes soumises inondation

Fort de l'expérience A1.2.a : *DICRIM sur les communes dotées de PPRi*, le SMBVT a reconduit un marché de groupement de commande pour d'autres communes souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de leur PCS et DICRIM.

De la même manière cette action a été articulée avec les actions : A3.1.b : *PCS - PHASE 2 - 4 COMMUNES* et A3.1.c : *PCS - PHASE 3 - 7 COMMUNES*.

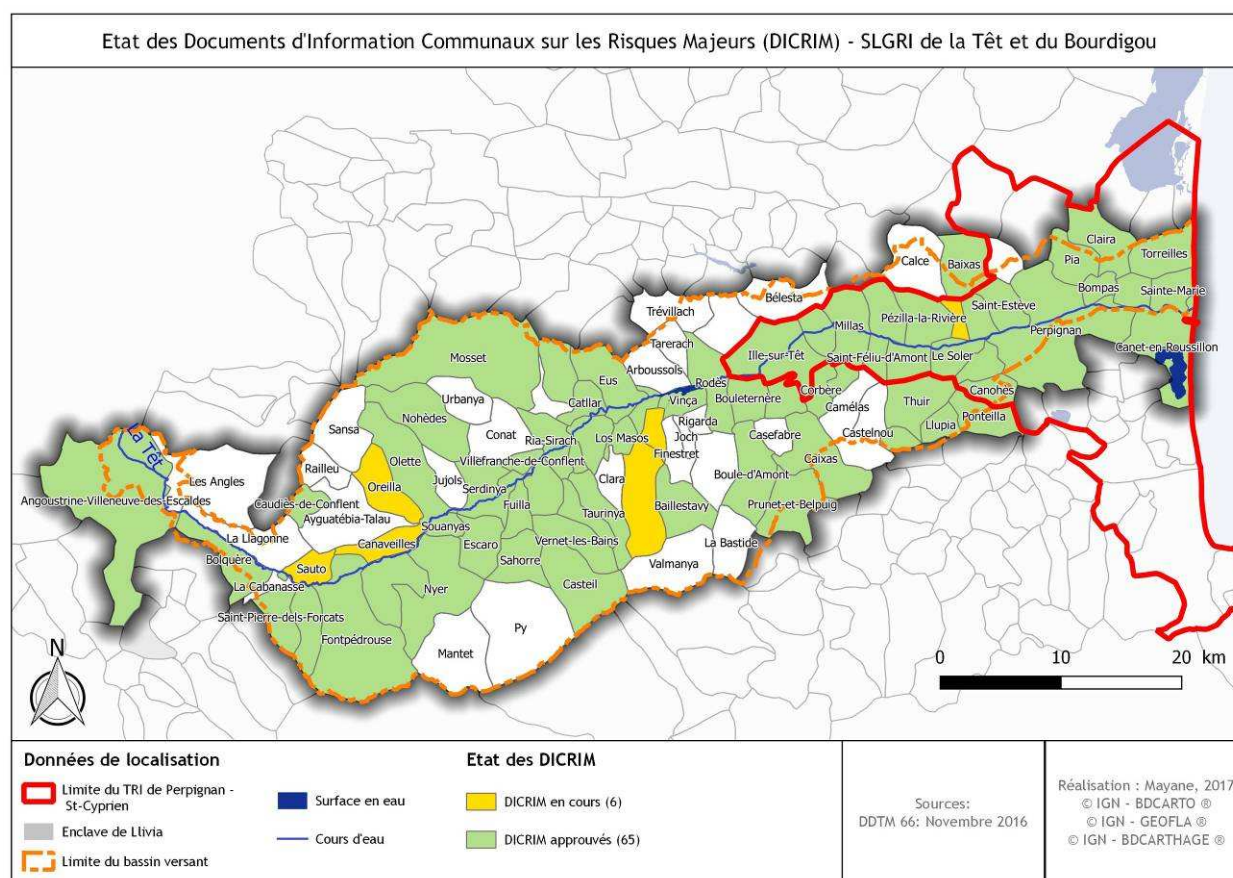
17 communes supplémentaires ont intégré le groupement dont 13 souhaitant mettre en œuvre le DICRIM.

A1.2.c : DICRIM sur autres communes

Une base de données a été réalisée par le SMBVT permettant de faire le bilan de l'action du SMBVT en faveur de la réalisation des DICRIM sur le bassin versant de la Têt.

- Sur l'ensemble des deux marchés ce sont 90 000 DICRIM qui ont été imprimés.
- La population couverte par le DICRIM est de 250 274 habitants soit 97% de la population totale du bassin.
- 67 communes sont dotées du DICRIM sur les 99 que compte le bassin soit 68%.
- 57 DICRIM ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SMBVT soit 85% des productions.

Ainsi, 22 communes du bassin ne sont pas encore en conformité avec l'arrêté préfectoral n°1935 du 22 mai 2006 qui désigne l'ensemble des communes du Département où doit être réalisé le DICRIM. Un objectif de 100% de réalisation dans le cadre du prochain programme sera fixé.



Carte 2 : avancement des DICRIM

A1.3.a : Sensibilisation et formation des élus et des services techniques (concertation)

La nature et l'objet même des actions du SMBVT implique de sensibiliser, informer et former les élus sur les actions qui sont menées sous le contrôle du bureau et du comité syndical représentant par ailleurs l'ensemble des EPCI et syndicats du bassin.

Ainsi, systématiquement et avec une fréquence élevée lors de la phase d'élaboration du PAPI puis annuellement, des commissions géographiques de concertation et de sensibilisation ont été organisées. Chaque opération fait l'objet d'un comité de pilotage et le PAPI lui même fait l'objet d'un bilan annuel auprès des partenaires mais également et surtout auprès des élus.

Ces actions ne sont pas éligibles aux financements et ne font pas l'objet de demande de subvention ; elles entrent néanmoins dans l'axe 0 avec l'équipe animation.

1.3.b : Sensibilisation et formation des élus et des services techniques (formation)

Suite aux événements pluvieux qui ont touché le département en novembre 2014, le SMBVT a réalisé un retour d'expérience auprès des 46 communes qui venaient tout juste de réceptionner leur PCS au mois de septembre après un exercice de simulation de crise.

Ce sondage nous a permis de constater que les différentes étapes qui constituent la réponse graduée de la vigilance jusqu'au déclenchement du PCS étaient encore floues pour la plupart des communes.

Ainsi, le SMBVT a organisé 2 Journées techniques de sensibilisation des élus et des agents sur le thème de la vigilance météorologique dans le cadre du PCS. Le programme permettant de mieux comprendre et exploiter les informations en situation de vigilance météorologique, reconnaître les différentes recommandations adaptées à chaque niveau de vigilance, les analyser et être capable de les appliquer dans la gestion de crise communale.

Pour aller plus loin, nous avons fait appel à quatre experts : de Météo-France, du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC), du Service de Prévision des Crues (SPC) et du Conseil Général qui sont intervenus pour présenter leurs missions et les outils d'aide à la gestion de crise qu'ils développent.

Sur les 2 journées, 80 participants ont répondu présents. Pour mieux comprendre les enjeux de la gestion de crise, le Conseil Départemental a permis la visite de l'intérieur du barrage de Vinça et des procédures de gestion qui l'entourent.

Pour 2017, le SMBVT envisage d'organiser 2 journées de formation. Pour cela, nous souhaitons bénéficier de la mission d'appui technique de la DREAL en lien avec la mise en œuvre du Décret « digues » et de la Gemapi. En effet, il paraît nécessaire d'expliquer la réglementation encadrant les systèmes d'endiguement, notamment le nouveau décret « digues ». De plus, l'édition d'un livret pédagogique à destination des élus est prévue pour cette année.



Figure 3 : photographies des journées de formation

A1.4.a : Sensibilisation tout public et usagers - dossier de synthèse de l'étude de préfiguration

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'étude globale du bassin versant de la Têt. Son contenu a servi de base à la création d'outils de communication.

Il a été transmis à l'ensemble des collectivités du bassin versant et mis en ligne sur le site internet www.bassintet.fr.

A1.4.b : Sensibilisation tout public et usagers - création et administration d'un site internet

Le site internet www.bassintet.fr a été mis en ligne en octobre 2013. Il comprend une page dédiée qui vise à informer sur le risque inondation et la submersion marine, une page consacrée au PAPI et à son actualité ainsi qu'un espace de téléchargement.

Une administration régulière de l'actualité du PAPI est réalisée.

Depuis le lancement du site internet, 7400 visiteurs ont été recensés avec une moyenne journalière d'environ 10 visiteurs uniques. Parmi ces visiteurs, 26,5% ont déjà effectué une visite (visiteur dit régulier).

Les pages les plus visitées sont celles qui présentent l'organisation politique et technique du syndicat suivi par le risque inondation du bassin versant de la Têt et les crues historiques, preuve de l'intérêt du public pour la thématique inondation.

Il est à noter que l'épisode pluvieux du 30 novembre 2014 a connu un pic de connexion singulier avec près de 259 visiteurs uniques dans la même journée.

Enfin, pour répondre aux enjeux à venir de la Gemapi une révision est en cours en cohérence avec une charte graphique revisitée.



Figure 4 : page dédiée au PAPI du site internet www.bassintet.fr

A1.4.c : Sensibilisation tout public et usagers - conception et édition livret guide du propriétaire riverain

Cette action est programmée dans le plan de communication 2017 (action lancée). Elle s'intègre dans la démarche contrat de rivière (en cours d'élaboration).

A1.4.d : Sensibilisation tout public et usagers - création de plaquettes didactiques et supports de communication

2 plaquettes de communication ont été réalisées. Une première sur les missions du SMBVT dont l'animation du PAPI, une seconde sur les volets du contrat de rivière dont le volet inondation.

D'autres actions sont programmées dans le plan de communication 2017 (action lancée).



Figure 5 : extraits des documents de communication créés

A1.4.e : Sensibilisation tout public et usagers - exposition itinérante

7 panneaux dont 1 panneau dédié au PAPI et un panneau sur les crues historiques du bassin ont été réalisés.

Cette exposition multithématique est mise à disposition des collectivités et partenaires du SMBVT à titre gracieux.

Ainsi, elle a été exposée dans de nombreuses manifestations dont récemment à la manifestation "On a marché sur la Têt" et Plouf 66.

D'autres actions sont programmées dans le plan de communication 2017 (action lancée).



Figure 6 : extraits des documents de communication créés

Par ailleurs le SMBVT a participé aux actions de communications "On a marché sur la Têt" du projet Es Têt en tant que conférencier pour présenter les modes de gestion du bassin versant et par la diffusion d'outils de communication dont l'exposition d'une bache de 2,50m par 2m au pont Joffre.



Figure 7 : bache de 2,50 m par 2 m exposée à la manifestation "On a marché sur la Têt"

A1.4.f : Sensibilisation tout public et usagers - monographie historique du bassin versant

Une première approche bibliographique a été réalisée.

Néanmoins, une prestation extérieure faisant appel à des historiens est nécessaire dans un objectif d'exhaustivité.

En outre, il apparaît judicieux que les apports de l'étude historique sur la crue de 1940 sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM soient intégrés.

Cette opération sera réalisée dans le prochain programme et sera articulée avec l'action A1.1.b : Mettre en place des repères de crues PHASE 2.

A1.5 : Sensibilisation des acteurs économiques

Pour être efficace, la sensibilisation des acteurs économiques doit être adossée à une action concrète (ex. réduction de la vulnérabilité, IAL, etc.).

Ainsi, le SMBVT a rencontré les responsables de camping des communes impliquées dans la réalisation de leur PCS et relayer l'information de la préfecture qui œuvre notamment pour la réalisation des cahiers de prescription de sécurité des campings.

Dans le cadre de la SLGRI, des contacts, souvent difficile à établir, seront noués avec les parties prenantes.

En outre, la chambre d'agriculture est régulièrement associée à nos projets.

De plus, le SMBVT a participé au projet régional de réduction de la vulnérabilité Diluvium porté par la CCI.

A1.6 : Sensibilisation des chefs d'établissement et des scolaires

Actions diverses de sensibilisation en faveur des scolaires

Dès le lancement du PAPI, le SMBVT a multiplié les initiatives afin de sensibiliser le public scolaire.

En effet, la présence d'élèves a été encouragée à chaque pose de repères de crue Cf. *A1.1.a : Mettre en place des repères de crues PHASE 1.*

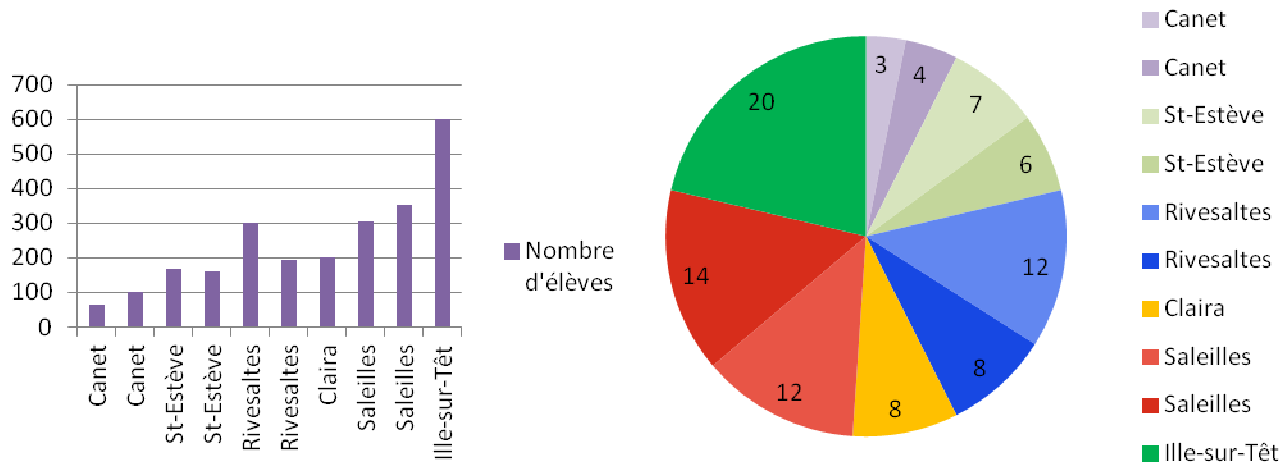
De même, le SMBVT a participé à l'action de la DDTM en partenariat avec l'IFFORME sur les cahiers du patrimoine en intervenant au collège de Thuir avec la participation d'un élu et d'un habitant du village qui ont vécu les crues majeures ayant impacté le village. Pour conclure cette action, **250 élèves** se sont réunis au théâtre de l'archipel pour présenter leurs travaux.

D'autre part, le SMBVT a participé à l'élaboration, en vue d'une fabrication, d'un jeu de société éducatif pour la sensibilisation du public scolaire aux problématiques du risque inondation. La réalisation de ce kit de jeu éducatif s'appuie sur la collaboration engagée entre le SMBVT, le Lycée agricole de Théza et l'IRSTEA de Montpellier.

Par ailleurs, la majeure partie des responsables des établissements scolaires du bassin versant a été rencontrée lors de l'élaboration des PCS Cf. *A3.1.a.b.c : Réalisation de PCS + DICRIM* avec pour objectifs l'articulation des démarches mais aussi de sensibilisation aux PPMS. Un guide PPMS a notamment été réalisé par le SMBVT à partir du travail du service de la sécurité civile de Perpignan et transmis aux écoles.

Campagne de sensibilisation sur le TRI de Perpignan St-Cyprien auprès des scolaires

Le SMBVT, en partenariat avec les bassins versants du Réart et de l'Agly, a répondu favorablement à l'appel à projet du Ministère de l'environnement pour promouvoir des actions de sensibilisation à l'échelle du TRI. Dans ce cadre, avec l'assistance de l'IFFORME, dix représentations théâtrales ont eu lieu sur le mois de novembre 2016 dont **2500 élèves de 94 classes** ont assistés à ces représentations.



SENSIBILISATION CLIMATIQUE Du théâtre pour parler d'environnement



Essentiel Ephémère explique l'environnement en jouant. CR

Les tempêtes, les tremblements de terre, les transports de matières dangereuses ou encore les inondations sont autant de thèmes abordés dans la pièce *Où, mais si ça arrivait...* « Lucie rentre de l'école et veut expliquer à sa mère tout ce qu'elle a appris aujourd'hui. Mais cette dernière n'a pas le temps. Alors, avec un peu de manière forte et de la magie, Lucie va recréer des situations de tempête, d'inondation, de tremblement de terre ou même de risque industriel pour lui apprendre les bons comportements à avoir. »

L'histoire est conçue une véritable campagne de sensibilisation concernant le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) que la troupe lyonnaise, la compagnie Essentiel Ephémère interprète devant des enfants de CM1 et CM2 (voir en note). « Les enfants sont de formidables porteurs d'informations. Quand ils rentrent chez

RME (Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement), l'organisme qui a écrit et monter la pièce (mise en scène : Renaud Rocher).

■ Une démarche nationale

Cette pièce est un projet souhaité par le Ministère de l'Environnement, l'IFFORME et les syndicats locaux (de l'Agly, de la Têt et du Réart). « Partout en France, on a été chargé de créer des projets de sensibilisation entièrement financés par le ministère de l'Environnement, celui-ci a coûté 20 000 €, explique le délégué qui précise que « même si la pièce s'adresse au jeune public, tout le monde peut y assister. »

Pauline Delevoeye

► Vendredi 18 à Saint-Estève à 9 h 30 et 14 h 30 à la salle polyvalente foyer des aînés, mardi 22 à Rivesaltes à 9 h 30 et 14 h 30 à la salle des fêtes, mercredi 23 à Claira à

Figure 8 : bilan de l'opération de sensibilisation sur le TRI (graphiques de participation, articles de presse)

Journées de sensibilisation des scolaires au risques d'inondation et aux enjeux de l'eau "Quand le ciel nous tombe sur la Têt"

Fort de la manifestation PLOUF 66 organisée par l'IFFORME et la ville du Soler en mai 2016, le SMBVT, partenaire de cet événement, a décidé de pérenniser ce format pour organiser annuellement un événement de sensibilisation des scolaires au risque d'inondation et aux enjeux de l'eau intitulé cette année : "Quand le ciel nous tombe sur la Têt".

Cette manifestation a été organisée par le SMBVT en collaboration avec la Tram'66 dans trois communes du bassin versant : à Prades le 29 mai 2017, le Soler le 1^{er} juin 2017 et Torreilles le 3 juin (journée grand public).

Dans ce cadre, près de 500 élèves de 20 classes ont pu participer à des ateliers participatifs pour découvrir les phénomènes d'inondation et améliorer leur connaissance sur le bassin versant de la Têt et sur son fonctionnement. Pour ce faire, de nombreux acteurs professionnels sont intervenus dans le champ de l'éducation à l'environnement, de la gestion de l'eau, et de la prévention aux risques majeurs. Au programme : des animations, expositions, tables-rondes, projection, spectacle, etc.

En fin de semaine, une journée destinée aux familles a été organisée sur la commune de Torreilles suivie en soirée par une table-ronde sur « Le risque inondation : les enjeux d'hier et de demain, comment s'adapter et répondre aux défis de la ressource en eau ? » avec la présence de Yves Escape, Historien, Gérard Soutadé, Géomorphologue, Henri Got, Hydrogéologue, Fabrice Carol et David Ripoll du SMBVT, avec l'aimable contribution d'André Soucarrat, Réalisateur, pour la projection d'images documentaires du film "L'aiguat del 40", co-réalisé avec Gérard Soutadé.



Figure 9 : appréhender la notion de bassin versant à travers la création d'une maquette en argile

A1.7 : Etude de préfiguration à la mise en place d'un plan de gestion intégré du risque inondation par submersion marine des communes côtières

Une étude d'aléa a été réalisée dans le cadre de la cartographie portant sur le périmètre du TRI Perpignan et recoupant intégralement la façade littorale du bassin versant de la Têt En parallèle, PMM, initialement compétent sur la "gestion intégrée des zones côtières" a développé l'observatoire de la côte sableuse catalane (OBSCAT) permettant d'améliorer la connaissance vis à vis de l'évolution du trait de côte. Devenue communauté urbaine en janvier 2016 PMM est désormais compétente sur l'aspect "submersion marine". Ainsi, les évolutions territoriales liées à l'arrivée de GEMAPI et l'étude SOCLE en cours vont permettre de mieux cerner les enjeux et responsabilités vis à vis de cette thématique, qui, dans le second programme PAPI, devrait faire l'objet d'un projet plus aboutie.

A1.8 : Etude d'opportunité pour l'adaptation des pratiques agricoles

Cette action n'était pas une priorité sous la forme initialement imaginée mais sa promotion s'est effectuée dès 2013 auprès du monde agricole tout comme systématiquement lors de la participation au SMBVT aux divers projets de territoire. Elle est en outre transversale au contrat de rivière (en cours de formalisation) vis à vis de l'enjeu qualité de l'eau notamment. Fruit d'une réflexion partagée avec le SMBVT, la chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales a signé un accord cadre avec l'Agence de l'eau en 2016 dans lequel ce type de stratégie sera abordée. Enfin, l'observatoire des risques lancée cette année, permettra d'agréger des données sur l'état des lieux des pratiques agricoles (*Cf. action 4.4 développer les liens entre risques et urbanisme*).

A1.9 : Identification et caractérisation des enjeux

Des données sur les enjeux ont été produites et organisées dans un SIG dans le cadre du marché PCS sur 46 communes, dans les schémas hydrauliques de Corbère, Corneilla, Bompas, du Boulès, le PPRI Têt moyenne et dans la cartographie TRI.

L'observatoire des risques va également permettre d'enrichir et de mieux exploiter ces données et respecteront la symbologie de la DI.

Néanmoins, cette mission nécessite un travail de mise à jour permanent (évolution des enjeux et des méthodologies de calcul) qui devrait s'enrichir dans le prochain programme et suivant les cycles de la SLGRI.

A1.10 : Détermination complémentaire de l'aléa inondation

De même que pour l'action précédente sur les enjeux, des données plus précises sur les aléas ont été produites sur le bassin.

De plus, un modèle hydraulique a été réalisé sur la Têt par PMM et le SMBVT y est associé.

Il est maintenant nécessaire de favoriser l'homogénéisation des données sur le bassin. La SLGRI et l'observatoire territorial des risques, qui a démarré en janvier 2017, y contribueront.

Ainsi, cette action a été réalisée en régie sans avoir nécessité la mobilisation des fonds prévus dans l'enveloppe du PAPI.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

A2.1 : Assistance en temps réel pour l'anticipation météorologique

L'intégralité des communes du bassin versant sont couvertes par un système d'anticipation météorologique notamment par le système APIC de météoFrance.

Néanmoins, dans sa configuration actuelle, les remontées de terrain et des acteurs témoignent toutes du manque d'efficacité du système.

Par ailleurs, au premier janvier 2015, 33 communes du bassin versant de la Têt (33%) disposaient d'un abonnement au système Wiki-Prédicte compris dans leur contrat d'assurance.

Cet outil, plus complet, permet de suivre l'intensité de la pluviométrie (données radars), d'obtenir des prévisions détaillées sur le territoire de sa commune et des conseils adaptés suivant la graduation du risque.

De plus, dans le cadre des marchés PCS, les élus ont été sensibilisés et formés sur l'utilisation de ces outils ainsi que Vigicrues.

Une enveloppe de 100 000 € avait été programmée pour cette action. Or, ce type d'action n'est éligible auprès d'aucun financeur de la convention.

A moyen terme, si le SMBVT est compétent en Gemapi, en particulier sur la gestion des ouvrages de protection, il sera envisagé de se doter d'un service de ce type *a minima* à l'échelle des communes comprises dans les zones protégées de systèmes d'endiguement.

A2.2 : Mettre en place des outils pour la définition de seuils d'alerte d'inondation sur les zones non surveillées par le SPC

Un travail préliminaire à la première partie de cette action a été réalisé en régie par le SMBVT et les collectivités responsables d'ouvrages de protection. En effet, que ce soit dans le cadre des PCS ou des consignes écrites des ouvrages, des seuils permettant le déclenchement de mesures de sauvegarde ont été définis en des points stratégiques du territoire pour la gestion de crise.

Par ailleurs, des échelles limnimétriques ont été posées sur les digues du Boulès. Le SMATA a fait installer 2 dispositifs de surveillance des hauteurs d'eau à télédistance sur les barrages classés de la Courragade.

De la même manière, PMM prévoit l'installation d'un dispositif semblable sur les ouvrages classés du Manadeil.

Le SMBVT a également contribué à l'installation d'une nouvelle station de surveillance du SPC à Villefranche-de-Conflent sur le Cady.

Enfin, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été programmée pour l'année 2017 afin d'élaborer une stratégie cohérente et adaptée aux besoins du bassin versant de la Têt dont les résultats serviront à l'élaboration du prochain PAPI.



Figure 10 : dispositifs de surveillance des barrages de la Courragade

A2.3 : Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de surveillance sur le Boulès

Cette action a été inscrite pour mémoire.

Une phase expérimentale appelée "vigicrue flash" est en cours de réalisation au niveau national. Le SMBVT a été interrogé par les services du SPC et a confirmé les besoins de suivi sur le bassin versant du Boulès.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

A3.1.a : Réalisation de PCS + DICRIM - PHASE 1 - 31 COMMUNES

Cf. paragraphe 3.1.c

A3.1.b : PCS - PHASE 2 - 4 COMMUNES

Cf. paragraphe 3.1.c

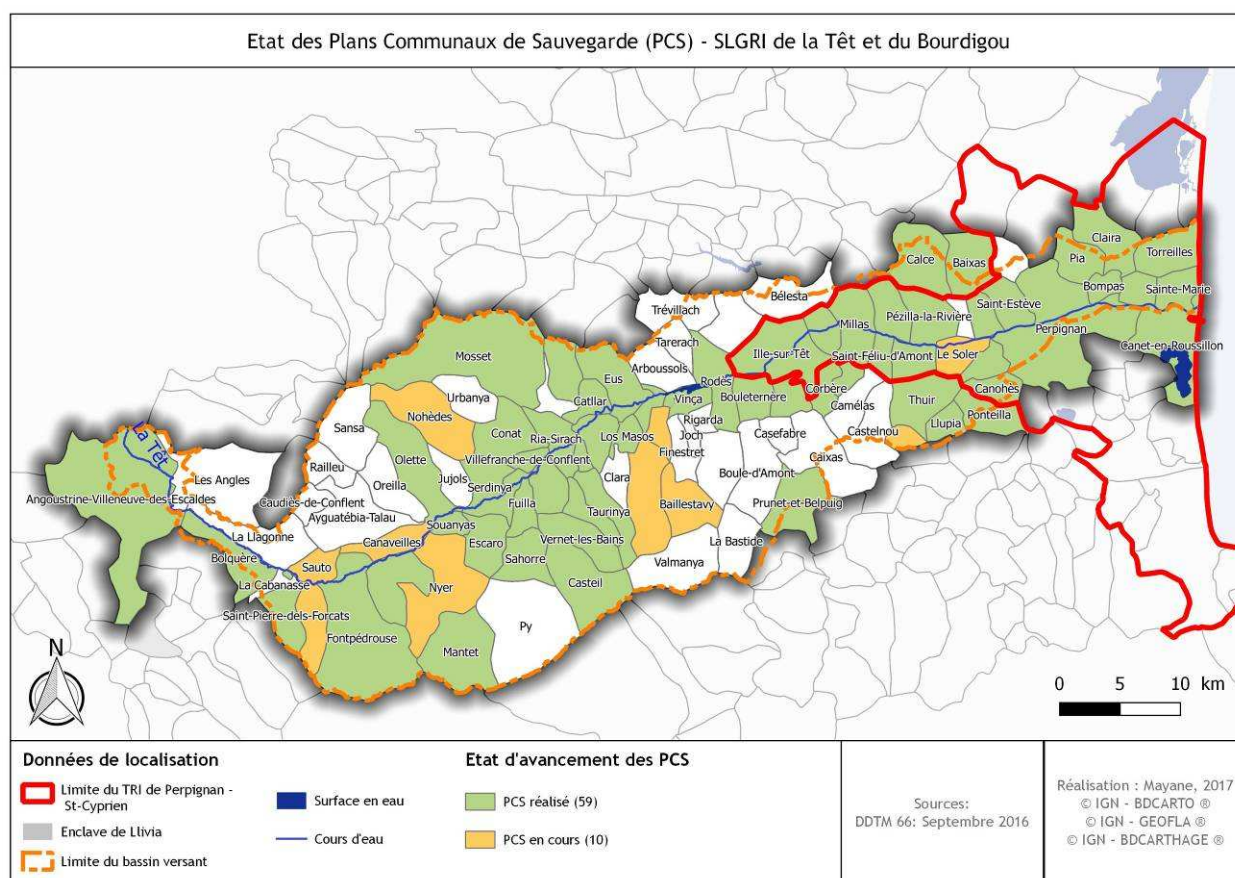
A3.1.c : PCS - PHASE 3 - 7 COMMUNES

Ces actions ont été réalisées en articulation avec l'action *A1.2 relatives à la réalisation des DICRIM*. Pour faciliter leurs réalisations, deux marchés de groupement de commandes ont été portés par le SMBVT pour le compte des communes. Un premier marché a réuni 46 communes pour la réalisation ou la mise à jour des PCS. Un second marché a réuni 17 communes.

Une base de données a été réalisée permettant de faire le bilan de l'action du SMBVT en faveur de la réalisation des PCS sur le bassin versant de la Têt.

- Sur l'ensemble des deux marchés portés par le SMBVT ce sont 63 PCS qui ont été réalisés ou mis à jour.
- La population couverte par un PCS est de 247 184 habitants soit 96% de la population totale du bassin.
- 65 communes sont dotées du PCS sur les 99 que compte le bassin soit 66%.
- 57 nouveaux PCS ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SMBVT soit 88% des productions.
- La totalité des communes qui sont dans le champ d'application d'un PPR ou d'un PPI sont conformes à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Ainsi, en matière de gestion de crise, l'ensemble des actions a été réalisé, les objectifs du programme ont même été dépassés en ce qui concerne la réalisation des PCS.



Carte 3 : avancement des PCS

A3.2 : Etude de fonctionnement des canaux de la plaine en cas de crise

Cette action a été réalisée en régie avec l'appui d'un élève ingénieur en stage pendant 6 mois entre mars et septembre 2015 intitulé " Les modes de gestion des canaux d'irrigation en contexte d'intempéries : Etude des dysfonctionnements et propositions. Le cas de la Vallée de la Têt, en aval de Vinça ".

Un état des lieux a été réalisé avec chacun des responsables des 10 principaux canaux à l'aval du barrage de Vinça fédérés au sein de l'ACAV. Des données ont été réunies auprès des différents acteurs et archivées dans un SIG.

Ainsi, cette étude a permis de réaliser un diagnostic, de hiérarchiser les enjeux et de livrer un plan d'actions dont l'objectif a été d'amorcer une réflexion sur les impacts de l'urbanisation sur les canaux par temps de pluie.

Il est apparu que la problématique majeure résidait dans la non quantification des rejets pluviaux dans les canaux à vocation agricole et la nécessité d'une clarification juridique en particulier entre les ASA et les communes.

Le montage d'un groupement de commande a été proposé à l'ACAV pour une assistance technique et juridique dans le but d'accompagner les ASA dans la réalisation de conventions de superposition d'affectation avec les communes.

Du fait de la réalisation en régie, le cout de cette opération a été bien inférieur à l'enveloppe envisagée dans le programme initial.

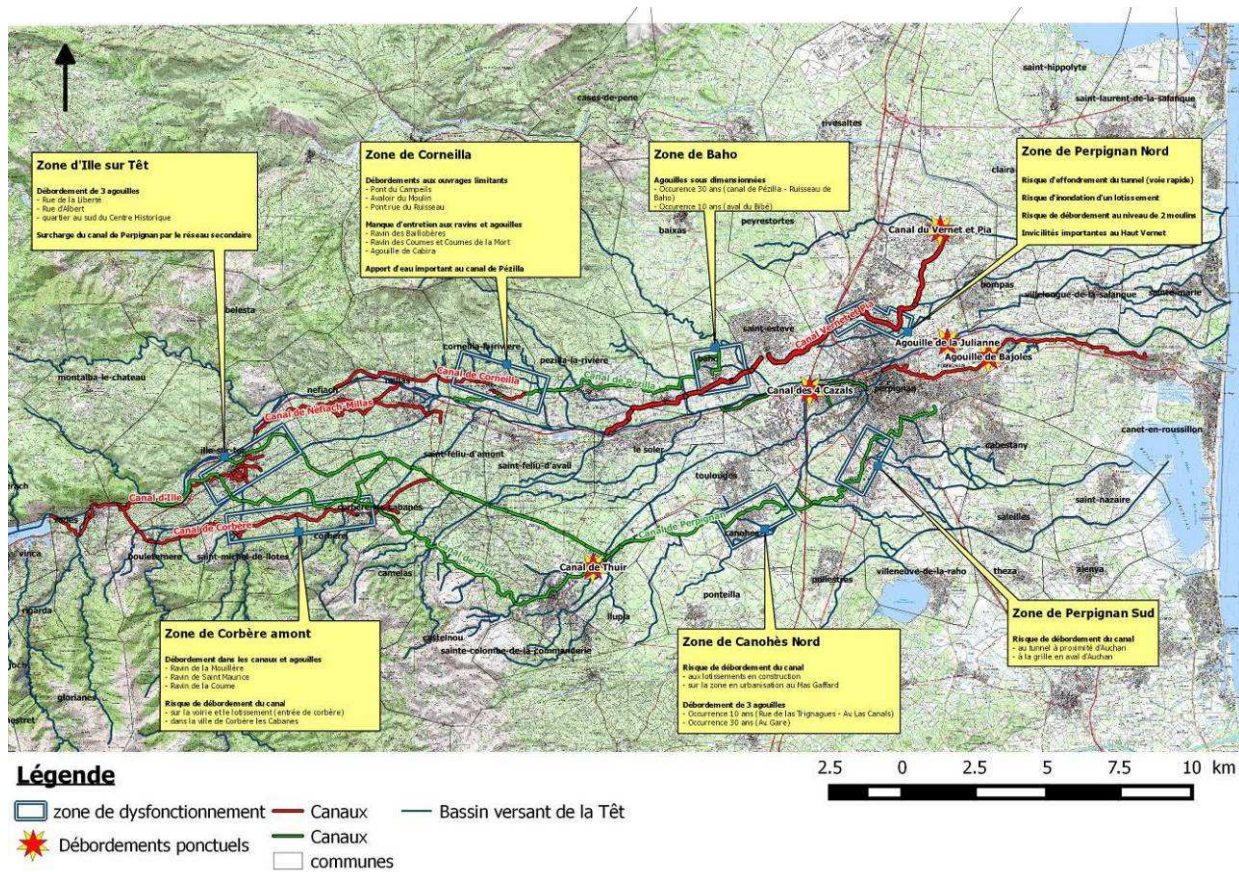


Figure 11 : carte du diagnostic des canaux étudiés

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

A4.1 Réalisation de Plan de Prévention des Risques

Sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM 66.

- Prescription des PPRi Basse-Castelnou (Canohès, Llupia, Ponteilla, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Féliu-d'Avall, Le Soler, Thuir, Toulouges) par arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2008.
- Approbation des PPRi du bassin versant de la Têt Moyenne (Saint-Estève, Baho, Corneilla-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière) par arrêté préfectoral en date du 16 juin 2014.

A4.2 Etude de zonage et de réduction du risque à l'échelle communale

En phase d'élaboration de l'action, il avait été identifié 6 communes ne bénéficiant pas d'une connaissance optimale de l'aléa inondation.

Or, l'absence de connaissance de l'aléa ne veut pas dire qu'il est pertinent de conduire une étude de ce genre.

Dans cette liste de communes prioritaires, après concertation avec les communes concernés et les membres du comité technique du PAPI, il s'est avéré que seule la commune de Corbère remplissait les critères de pertinence et la volonté d'étudier des mesures de prévention ou de protection vis-à-vis des risques d'inondation.

Néanmoins, d'autres communes ont souhaité bénéficier d'une amélioration de la connaissance sur leur territoire et de propositions de mesures de réduction des risques d'inondation dans le cadre de cette action.

Ainsi, Corneilla-la-Rivière, le territoire de Corbère en groupement avec Corbère-les-Cabanes et le canal de Corbère ont conduit cette étude avec la production d'une analyse multicritères et la production d'un programme de travaux au stade avant-projet.

Dans ce cadre, l'accompagnement technique du SMBVT a été prépondérant dans la conduite de ces projets.

A venir, la commune de Catllar avec une particularité sur la problématique du ruissellement ainsi que la commune de Vernet-les-bains avec la particularité du transport solide.

Une étude de réduction du risque inondation du Manadeil sur les communes de Pézilla-la-Rivière et Baho est également programmée par PMM.

Le SMBVT est intervenu en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de ces communes.

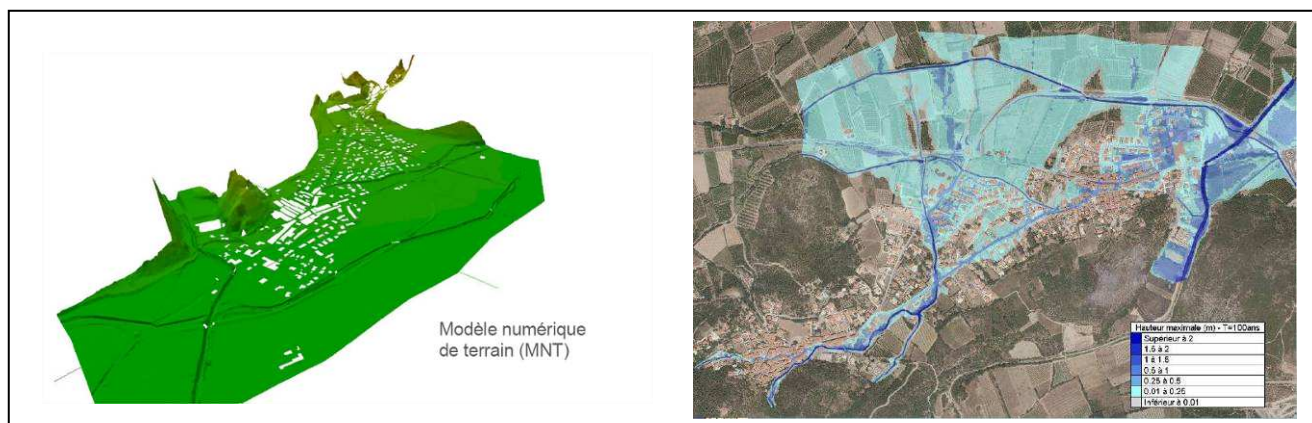


Figure 12 : extraits de l'étude sur Corbère

A4.3 Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales

C'est une compétence qui est exercée soit par les communes soit à un niveau intercommunal pour PMM spécifiquement.

Les problématiques qui sont étudiées dans les SDAP s'intéressent aux questions de gestion des réseaux et des ouvrages urbains pour des événements pluvieux fréquents (d'occurrence Q10 à Q20) et prennent en compte la question de la qualité des rejets pluviaux.

Néanmoins, l'articulation avec d'autres études doit être précisée. L'action A3.2 : *Etude de fonctionnement des canaux de la plaine en cas de crise* en est un exemple, dans laquelle un inventaire des SDAP a été réalisé et les rejets d'eaux pluviales dans les canaux ont été recherchés.

A4.4 Développer les liens entre risques et urbanisme

Cette action a conduit à la création de l'observatoire territorial des risques des inondations en co-maîtrise d'ouvrage entre le SMBVT et le SMBV Réart et en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) qui œuvre notamment pour le SCOT Plaine du Roussillon et qui assurera les missions à caractères techniques.

Cette coopération a été motivée par la disposition 5-5 du PGRI qui encourage l'émergence d'outils favorisant le partage de la connaissance en matière de risque inondation à l'échelle locale : « Les stratégies locales chercheront à mettre en place des lieux de partage et des outils de partage de la connaissance sur les phénomènes d'inondation. Ce partage de la connaissance pourra se traduire par la mise en place d'un observatoire des inondations du TRI. Une harmonisation de la structuration des informations sera encouragée. Le développement d'un partage innovant des informations (site de partage des informations, réseaux socio, etc.) sera encouragé. »

Dans ce cadre, les syndicats de l'Agly et du Tech, dont le périmètre recoupe le TRI, ont été consultés et pourraient intégrer ultérieurement l'observatoire dans le cadre de l'avancement de leurs travaux en faveur de la prévention des risques d'inondation.

Ainsi, les principaux objectifs de l'observatoire qui ont été définis sont :

- Mutualiser les moyens techniques et humains sur un territoire cohérent ;
- Améliorer la connaissance, la mutualiser et la partager ;
- Renforcer les liens et améliorer l'articulation entre les politiques de prévention des risques et les politiques d'aménagement du territoire ;
- Se doter d'un outil d'aide à la décision ;
- Suivre l'évolution de la vulnérabilité des zones urbaines afin d'y apporter des réponses adéquates ;
- Assurer un suivi et évaluer les actions portées par les PAPI ;
- Accompagner la mise en place de la future SLGRI « unique » à l'échelle du TRI ;
- Valoriser les résultats (communication, sensibilisation, recommandations, etc.).

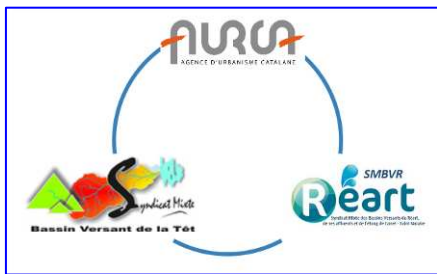


Figure 13 : Signature de la convention d'objectifs triennale. De gauche à droite : Richard PULI-BELLY (Président du SMBVT) ; Jean-Paul BILLES (Président de l'AURCA) ; François RALLO (Président du SMBVR)

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

A5.1 : Réduire la vulnérabilité sur le bâti

La phase préliminaire de cette action a été réalisée en régie avec l'appui d'un stagiaire en master 2 urbanisme pendant une période de 6 mois entre mars et septembre 2013 intitulée "Mise en place d'une démarche de réduction de la vulnérabilité au risque inondation sur le bassin versant de la Têt".

Dans ce cadre, un état des lieux des préconisations existantes dans les PPRi en matière de réduction de la vulnérabilité a été réalisé.

Pour élaborer sa méthodologie, le SMBVT a également pris contact avec les acteurs régionaux, notamment le SMAGE des Gardons qui a développé le programme "Alabri".

Ainsi, une trentaine de diagnostics de vulnérabilité ont pu être réalisés sur deux quartiers pilotes des communes de Sainte-Marie-la-Mer et de Perpignan (quartier du Haut Vernet) définis par l'importance du risque auxquels ils sont soumis.

La deuxième phase plus opérationnelle et de plus grande envergure n'a pu être réalisée. En effet, les retours d'expérience régionaux et du SMBVT montrent qu'un certain nombre de facteurs doivent être réunis pour que ces démarches soient efficaces.

En effet, le projet pilote que nous avons mené nous a permis de conclure qu'il était nécessaire d'avoir un levier pour encourager les populations à s'engager dans cette démarche (l'obligation de mesure de réduction de la vulnérabilité dans les PPR en est une) permettant par ailleurs que les travaux soient accompagnés financièrement.

Il est également nécessaire de communiquer largement auprès de la population. Notre expérience en témoigne ; Sur le quartier pilote de Sainte-Marie-la-Mer où les habitants sont fréquemment inondés nous avons constaté un taux de réponse de 50% pour la réalisation du diagnostic de vulnérabilité contre un seul retour sur le quartier du Haut Vernet à Perpignan.

Enfin, il est nécessaire de disposer de moyens financiers et humains importants. C'est pour ces raisons que la phase opérationnelle est reportée au prochain programme en supposant que la Gemapi permettra au SMBVT de disposer des compétences et moyens nécessaires. De plus, le PGRI implique une mise en compatibilité des PPRi et la prise en compte des mesures de réduction de vulnérabilité.



Figure 14 : extraits des diagnostics réalisés

A5.2 : Etude hydraulique du bassin versant amont du Bourdigou

Cette étude a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du SMATA. Dans ce cadre, la connaissance du fonctionnement hydraulique du secteur a été renforcée et des aménagements de réduction du risque inondation ont été étudiés.

Néanmoins, les conclusions de l'étude n'ont pas permis de faire émerger un programme de travaux optimal. Par conséquent, des investigations complémentaires notamment à l'aval de la zone d'étude sont prévues.

En revanche, PMM lance les études réglementaires et de projet pour les bassins amont.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

A6.1 : Faisabilité de bassins de rétention à l'amont des zones urbaines

En phase d'élaboration de l'action, il avait été identifié 21 sites potentiels présentant un intérêt pour étudier des mesures de rétention.

Or, sur certains territoires, notamment à l'amont du bassin, le coût estimatif des projets au regard des enjeux exposés rend ces opérations difficilement réalisables.

Ainsi, les études de faisabilité ont été menées sur les communes qui ont réalisé l'action *A4.2 Etude de zonage et de réduction du risque à l'échelle communale*.

Des études préliminaires pour la réalisation d'ouvrage de rétention ont été réalisées avec intégration dans une analyse comparative multicritères.

Sur les communes de Corbère, Corneilla et sur la vallée du Boulés, ces mesures se sont révélées peu efficaces voire non réalisables réglementairement.

D'autres études ont été menées par le SMATA *A5.2 : Etude hydraulique du bassin versant amont du Bourdigou et par PMM sur la commune de Pézilla et ont conduit aux mêmes conclusions*.

Par ailleurs, un bassin de rétention a été créé par le SMBC sur la commune de Ponteilla pour la protection des enjeux de Canohès dans le cadre de l'action *A6.5 : Mise hors d'eau du village de CANOHES par l'agouille d'en Jassal et le ravin des Roumanis*.

A6.2 : Identification et préservation des espaces de mobilité du fleuve

Un état des lieux des zones de mobilité de la Têt a été réalisé dans le cadre de l'action *A6.4.a : Etude plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation*. Des données complémentaires de terrain ont été acquises dans le cadre de l'action *A6.3 : Suivi géomorphologique*.

Ainsi, ces connaissances ont pu être intégrées dans le cadre du projet de tracé des berges de la Têt "Es Têt".

Enfin, des investigations complémentaires et la définition d'un zonage sont programmées dans le contrat de rivière en cours d'élaboration.

A6.3 : Suivi géomorphologique

La première phase de cette action a été conduite dans le cadre de l'action *A6.4.a : Etude plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation* dans laquelle une compilation de données notamment topographiques a été réalisée ainsi que l'analyse diachronique de profils en long et en travers en plus de plusieurs kilomètres de reconnaissances de terrain.

La deuxième phase est en cours de réalisation. Elle inaugure une méthodologie innovante d'acquisitions topographiques du lit de la Têt impliquant notamment le LIDAR, acquisitions infrarouge et orthophotographique qui permettra de mieux suivre les évolutions du lit de la Têt et d'étudier différentes mesures de restauration.

A6.4.a : Etude plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation

Le PPEV, réalisé à l'échelle du bassin versant de la Têt, a permis au SMBVT de mieux comprendre certaines fonctionnalités des cours d'eau du bassin versant et a défini des démarches ambitieuses de gestion des ripisylves et de projets de réhabilitation écologique et hydromorphologique.

Le programme d'actions qui en découle est intégré dans le projet de contrat de rivière de la Têt. Néanmoins, sa mise en œuvre est conditionnée par l'évolution des compétences du SMBVT en matière de travaux d'entretien des rivières.

A6.4.b : Plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation : travaux de gestion

Le deuxième volet de cette action, consistant en la réalisation de travaux de restauration et d'entretien programmés dans le PPEV, ne peut être conduit directement par le SMBVT faute de compétence statutaire pour le faire. Cette évolution des statuts, encouragée par l'Agence de l'eau et le Feder, pourrait évoluer dans le cadre de la mise en œuvre de la Gemapi.

Néanmoins, des actions d'entretiens ponctuelles et localisées sont réalisées par différents riverains ou maîtres d'ouvrages mais faute de régularité et de cohérence font montre de peu d'efficacité rapportée à l'échelle du bassin.

A6.5 : Mise hors d'eau du village de CANOHES par l'agouille d'en Jassal et le ravin des Roumanis

Cette opération a été réceptionnée. La mise en œuvre du programme de travaux permet de limiter les débits transitant dans la ville de CANOHES, générateurs d'inondations récurrentes dans la zone urbaine.

Description des ouvrages réalisés :

1 - Réalisations d'aménagements ponctuels de recalibrage et de reprise d'ouvrages, sans reprise du profil en long, sur un linéaire de 370 ml en amont de la ville de CANOHES.

2 - Réalisation d'une déviation hydraulique d'une longueur de 1080 ml (recalibrage d'une partie existante et création d'un nouveau chenal) entre l'entrée de la ville de CANOHES et le ravin des ROUMANIS :

- Aménagement du ruisseau de Billerach et de la traversée de la voirie communale au niveau du début de la déviation ;
- création d'un nouveau chenal en début de déviation hydraulique jusqu'à la piste cyclable ;
- reprise de la traversée de la voie communale et de la piste cyclable en sortie du chenal ;
- réalisation d'un cadre génie civil de 95 ml passant sous la piste cyclable et la Route départementale 23 ;
- recalibrage du fossé existant de la RD23 jusqu'à la confluence avec le ravin de Romanis.

3 - Réalisation d'un bassin de 23 500 m³ sur le site de Mas Terrats (commune de Ponteilla) compensant les nouveaux apports dans le ravin des ROUMANIS :

- Volume utile : 23 500 m³ ;
- volume du bassin à la cote NPHE : 25 000 m³ ;
- cote NPHE : 73.87 m NGF ;
- cote de fond : 73.15 m NGF ;

- mise en œuvre d'un déversoir latéral d'alimentation de 10 m de longueur à la cote moyenne de 74.45 m NGF depuis le ravin des Roumanis limitant le débit aval à 5,5 m³/s pour la crue cinquantennale ;
- création d'un fossé d'alimentation du bassin de 10 m de large et 60 cm de profondeur moyenne depuis le déversoir, avec des talus à pente 3/2 ;
- création de digues de faible hauteur (< 1 m) sur les pourtours du bassin, avec des talus à pente 3/2 ;
- réutilisation de l'ouvrage de vidange actuel et aménagement : pose d'une grille anti-embâcle, d'un clapet anti-retour, curage de l'ouvrage et débroussaillage local ;
- pose d'une canalisation avec grille et clapet anti-retour en travers de la digue nord pour permettre de vidanger la zone de rétention naturelle se formant par le ruissellement à l'extérieur des digues.

Coût des travaux (montants TTC) : 641 942,53 €

- Foncier : 138 928,10 €
- MOE : 23 869,63 €
- Travaux : 479 144,80 €



Figure 15 : plan des ouvrages de mise hors d'eau du village de CANOHES par l'agouille d'en Jassal et le ravin des Roumanis

A6.6 : Plan de gestion des ouvrages de VERNET LES BAINS

Les services de la RTM sont particulièrement impliqués sur les problématiques de corrections torrentielles du bassin versant du Cady à l'amont de Vernet-les-Bains. Plus récemment, RTM a accompagné la commune dans sa réflexion sur les incidences hydrauliques de ravins en rive gauche du Cady.

Ainsi, la nécessité de conduire une étude globale à l'échelle de la commune et du bassin versant amont du Cady et du Saint-Vincent a émergée. Cette opération se fera en lien avec l'action A4.2 : *Etude de zonage et de réduction du risque à l'échelle communale*.

Dans ce cadre, les problématiques du ruissellement et du transport solide seront intégrées. La question de l'ouvrage de protection du Cady sera étudiée afin de définir le programme d'entretien le plus approprié.

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

A7.1 : Diagnostics techniques sur les digues

Dans le cadre du Décret "Digues" du 11 décembre 2007, 33 ouvrages de protection ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de classement relatifs à 30 digues cumulant un linéaire de plus de 70 km et 3 barrages.

En conséquence, l'ensemble des propriétaires et/ou gestionnaires identifiés (CD66, PMM, SMATA, ASCO du Boulès) ont répondu aux exigences réglementaires s'y afférant. La plupart de ce travail a été réalisé sans faire l'objet de demande de subventions.

Sur le bassin versant du Boulès, le SMBVT a accompagné les ASCO riveraines et la commune de Bouleternère dans ce travail (Diagnostic initial, VTA, dossier d'ouvrages, consignes écrites, etc.) en articulation avec l'action A7.2 : *Elaboration d'un programme de travaux de protection sur le Boulès*.

Plus récemment, dans le cadre de la mise en œuvre de la Gemapi, la DDTM a transmis un porté à connaissance aux EPCI sur le recensement des ouvrages connus et une appréciation sur la caractérisation de l'ouvrage.

Sur cette base, des fiches de terrain ont été réalisées par le SMBVT pour chaque ouvrage et leur cartographie a été réalisée dans le cadre de l'étude SOCLE.

Ainsi, afin de répondre aux enjeux de la Gemapi et du Décret "Digues" du 12 mai 2015, le SMBVT va faire valider l'inventaire des ouvrages du bassin versant de la Têt puis caractériser les ouvrages de protection identifiés en système d'endiguement, de définir les zones protégées et leurs objectifs de protection.

A7.2 : Elaboration d'un programme de travaux de protection sur le Boulès

Les ASCO riveraines du Boulès, la commune de Bouleternère et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT) pour le compte de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent ont décidé d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans un intérêt technique et financier commun. Dans ce cadre, elles ont choisi le SMBVT en tant que mandataire du groupement et pour les assister techniquement.

Cette étude a permis de satisfaire d'une part à la réglementation et aux enjeux de sécurité des biens et des personnes qui dépendent des ouvrages de protection par la réalisation des dossiers d'ouvrage, des diagnostics techniques et de l'organisation des consignes de surveillance et d'exploitation et d'autre part de réaliser un programme d'aménagement visant à augmenter la sécurité des enjeux exposés aux crues du Boulès a été réalisé.

Les études intègrent les exigences du cahier des charges PAPI par la réalisation de l'Analyse multicritères, un avant projet de travaux et l'étude de dangers des ouvrages projetés. Cette opération sera inscrite au prochain PAPI.

A7.3 : Protection de CANET EN ROUSSILLON contre les crues de la TET

Cette action concerne des études et des travaux. En effet, la première tranche, inscrite pour mémoire, a été réalisée. Par ailleurs, des travaux de réfection ont été menés pour la mise en conformité des digues de Las Bigues.

La deuxième tranche faisait l'objet initialement d'une double labellisation PAPI/PSR. Or, les difficultés rencontrées lors de l'exécution de l'opération « Canet » ont conduit à ne pas pouvoir mener l'action dans le délai de la convention initiale. Cette opération complexe a nécessité la réalisation de nombreuses études complémentaires indépendantes de la réalisation du dossier PSR.

En effet, les éléments suivants ont notamment conduit à des délais supplémentaires par rapport à un projet plus classique :

Choix de réalisation d'un dossier ICPE Carrière.

La réalisation de dossier ICPE Carrière pour les aménagements hydrauliques n'était pas une pratique courante et n'était pas sollicitée il y a quelques années en arrière. Les délais afférents n'avaient donc pas été appréhendés au moment de l'inscription de l'opération au PAPI, les travaux étant déjà autorisés au titre de la loi sur l'eau.

Nous avons choisi de réaliser ce dossier dans le but de laisser la possibilité aux entreprises de revaloriser légalement les terres excavées sur d'autres chantiers et ainsi d'optimiser au mieux le coût d'opération.

A noter que, en plus des délais pour la passation des marchés publics, la réalisation de ce dossier ICPE Carrière incluait également une nouvelle étude d'impact (durée d'un an pour les inventaires faune/flore) qui a également conduit à la réalisation du dossier de dérogation espèces protégées (mesures compensatoires, recherches de foncier, etc.). Cette procédure implique aussi un certain temps d'instruction (enquête publique à venir, etc.).

Ainsi le choix de cette procédure a conduit à un allongement de la durée de projet d'environ 2 ans.

Etude qualitative des sols et plan de gestion des déblais.

Les études de sols réalisées ont été très nombreuses afin d'assurer une connaissance poussée des matériaux du site et une connaissance assez exhaustives des différentes possibilités pour leur réutilisation.

Délais nécessaires pour la coordination des projets hydrauliques et routiers (projet d'amélioration de l'échangeur).

En effet nous avons attendu que le projet routier soit défini dans le détail (presque au stade projet) pour s'assurer de la bonne imbrication des ouvrages et pour pouvoir lancer la modélisation en 2D (sur la base d'un plan projet définitif et précis).

Superposition des calendriers d'opérations entre le PAPI de la Têt (projet de protection de Canet en Roussillon contre les crues de la Têt porté par PMMCU) et le PAPI du Réart (projet de réaménagement du Réart également porté par PMMCU)

Pour mieux comprendre l'importance du travail mené pour cette opération, un détail des différentes phases a été fait :

Les travaux réalisés avant l'inscription de l'opération au PAPI Têt sont les suivants :

- Aménagement des digues (et notamment la digue de las bigues en amont immédiat du projet de chenal vert) :
 - o Protection du quartier de LAS BIGUES (digue de LAS BIGUES) : 2006-2007 ;
 - o protection du secteur des campings (« digue des campings ») : 2008 ;
 - o mise hors d'eau des terrains aval du secteur portuaire destinés aux installations prioritaires du Pôle nautique.
- Aménagement des chenaux du port (situés à l'aval immédiat du projet de chenal vert) :
 - o Bief aval du chenal du « Gouffre » qui prolonge vers l'amont les bassins actuels du port en suivant le ruisseau du Gouffre ;
 - o en rive droite du Gouffre, partie Est du bassin d'Honneur (initialement dénommé bassin du Moulin) qui réceptionne le ruisseau du Moulin et les eaux déversées sous la littorale le long de l'avenue Jean-Moulin ;
 - o agrandissement des sections des passes existantes dans le port (par creusement et/ou élargissement) ;
 - o bief amont du chenal du Gouffre ;
 - o en rive droite du chenal du Gouffre, partie Ouest du Bassin d'Honneur.

A l'issue de ces aménagements, les travaux restant à réaliser étaient :

- Réalisation de 3 ouvrages de transparence sous le remblai de la RD afin de compenser la restriction à l'écoulement générée par l'endiguement amont sur le quartier de LAS BIGUES. Ainsi, le passage des eaux en provenance du Fleuve Têt et canalisées par la digue de Las Bigues sera favorisé au moyen d'ouvrages de décharge qui donneront sur le Chenal Vert ;
- réalisation du chenal « Vert » permettant l'entonnement des eaux depuis la RD, jusqu'au gouffre du Port.

Etude et travaux réalisés durant l'exécution du PAPI :

- Etudes et maîtrise d'œuvre pour les travaux correctifs sur la digue de las Bigues (+ passation des marchés).
- Travaux correctifs sur la digue de la Bigues (+ passation du marché).
- Réalisation de l'ensemble des études et dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux manquants des 3 transparences hydraulique sous la RD et du chenal vert :
 - o Attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;
 - o passation d'un marché pour la réalisation de levés topographiques ;
 - o réalisation des levés topographiques ;
 - o passation du marché pour les études géotechnique ;
 - o réalisation des études géotechniques (G11 G12) ;
 - o mise en place d'un suivi piézométrique ;
 - o réalisation des études préliminaires ;
 - o réalisation de l'étude hydraulique (modèle 1D) ;
 - o réalisation de l'avant-projet + concertations ;

- o coordination des projets hydraulique et routier (projet d'échangeur sur la RD) ;
 - o réalisation de la modélisation des écoulements en 2D ;
 - o réalisation de l'étude de danger ;
 - o passation d'un marché pour la réalisation d'une étude qualitative des sols (car décharge identifiée au sein du périmètre du projet) + dossier ICPE Carrière + étude d'impact + dossier CNPN (la procédure de passation du marché a été relativement longue) ;
 - o réalisation de l'étude qualitative des sols (cette étude a mis en évidence certaines problématiques liées aux caractéristiques des sols en place induisant notamment une augmentation trop importante du coût d'opération) ;
 - o passation d'un nouveau marché pour la réalisation d'études de sols complémentaires (cette étude a été lancée suite aux résultats de la précédente étude afin de trouver des possibilités de revalorisation des matériaux permettant d'optimiser le coût d'opération) ;
 - o réalisation des études de sol complémentaire sur le site du chenal vert ;
 - o réalisation de sondages et d'analyses sur divers sites afin de tester l'homogénéité des sols dans les communes à proximité et de vérifier la compatibilité entre les matériaux du chenal vert et la zone périphérique (zone potentielle de destination des matériaux) ;
 - o étude des possibilités de traitement des sols ;
 - o étude des différentes possibilités de revalorisation des matériaux dans le département et rédaction du plan de gestion des déblais ;
 - o mise en place de la taxe GEMAPI par Perpignan Méditerranée (permettant d'assurer le budget nécessaire à la réalisation des opérations PAPI (PAPI Têt et PAPI Réart)) ;
 - o délibération de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine sur le financement de l'opération (y compris autofinancement du dépassement du contrat PAPI initial) ;
 - o réalisation du dossier ICPE Carrière (déposé en préfecture) ;
 - o réalisation de l'étude d'impact (déposée en préfecture) ;
 - o organisation d'une campagne de piégeage pour tester la présence d'Emyde Lépreuse ;
 - o réalisation du dossier de dérogation espèce protégées + recherches de foncier pour compensations environnementales (date prévisionnelle de dépôt 30 juin 2017) ;
 - o actualisation de l'Analyse Coût Bénéfice ;
 - o rédaction du PRO (en cours de finalisation).
- Seront également réalisés jusqu'en fin 2017 :
 - o Instruction des dossiers règlementaires déposés (ICPE et CNPN) ;
 - o organisation des dévoiements de réseaux (déjà réalisés pour EDF) ;
 - o étude de G2-PRO ;
 - o rédaction du DCE et lancement du marché travaux ;

Etudes et travaux à réaliser dans le cadre de l'avenant :

- Passation des marchés complémentaires nécessaires :
 - o Mission de contrôle géotechnique extérieur pour le suivi du chantier ;
 - o mission de suivi écologique du chantier ;
 - o éventuellement contrôleur technique pour les ouvrages de transparences (en cours de réflexion) ;

- o mise à jour du marché CSPS si nécessaire.
- obtention des autorisations préfectorales (ICPE et CNPN) ;
- négociations dans le cadre du marché travaux (en fonction des prescriptions éventuelles des arrêtés préfectoraux et suite aux solutions de revalorisation des matériaux qui auront été proposées par les entreprises) et attribution ;
- démarrage des travaux de réalisation des transparences hydrauliques et du chenal vert. Les travaux sont prévus en trois intersaisons (une intersaison courant de début octobre à fin mai) : Intersaison 1 : Travaux de réseaux et de voirie inclus dans le projet (Cf. AVP pour plus de détails) et mise en place des compensations environnementales ;
- réalisation des dossiers supplémentaires éventuellement nécessaires selon la solution d'évacuation ou de revalorisation des matériaux choisie. (dossier d'enregistrement ISDI par exemple). Nous disposerons de plus d'un an pour réaliser ces compléments éventuels (l'évacuation des matériaux étant prévue pendant la seconde intersaison) ;
- intersaison 2 : Terrassement de la partie aval du chenal + évacuation et revalorisation des matériaux (majeure partie des terrassements) ;
- intersaison 3 : Terrassement de la partie amont du chenal, mise en place des transparences hydrauliques (durée de coupure de la RD d'environ 2 mois) et rétablissement de la RD.

A7.4 : Recensement des digues du Bassin versant de la TET et production des arrêtés de classement

33 ouvrages de protection ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de classement relatifs à 30 digues cumulant un linéaire de plus de 70 km et 3 barrages.

Plus récemment, dans le cadre de la mise en œuvre de la Gemapi, la DDTM a transmis un porté à connaissance aux EPCI sur le recensement des ouvrages connus et une appréciation sur la caractérisation de l'ouvrage.

Tableau 2 : synthèse du bilan technique

Référence de la fiche action	N°fiche action	Libellé de l'action	Réalisation	Commentaires
Axe 0 : Animation	A0	Fonctionnement de la structure de gestion, animation et concertation	2013-2015	Action au long cours, pas d'observation. Bascule de la sollicitation FEDER vers Etat (3 ans FEDER puis Etat sur 2 ans)
		Fonctionnement de la structure de gestion, animation et concertation	2016-2017	
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	A1.1.a	Mettre en place des repères de crues PHASE 1	Réalisé	Opération réalisée, coût moindre car en partie réalisées en régie (sauf achat repère) comprenant 2 600 € de stagiaire n'ayant pas engendré de demande de subvention
	A1.1.b	Mettre en place des repères de crues PHASE 2	Non réalisé	Ne sera pas réalisée car nécessite une expertise lourde, tous les repères les plus faciles à poser et les plus visibles l'ont été dans la phase 1, à coordonner avec monographie historique dans PAPI 3.
	A1.2.a	DICRIM sur les communes dotées de PPRi	Réalisé	Réalisée avec action 3.1 PCS
	A1.2.b	DICRIM sur communes soumises inondation	Réalisé	Réalisée
	A1.2.c	DICRIM sur autres communes	Phase opérationnelle	En cours de réalisation, Cf. tab de bord PCS/DICRIM
	A1.3.a	Sensibilisation et formation des élus et des services techniques (concertation)	Réalisé	Actions réalisées en régie, ne sera pas consommé d'ici la fin du contrat car procédure de financement lourde, difficilement mobilisable.
	A1.3.b	Sensibilisation et formation des élus et des services techniques (formation)	Réalisé	Assurée en régie en 2015 (2 journées, 80 participants). Nouvelle formation prévue en 2è trim 2017.
	A1.4.a	Sensibilisation tout public et usagers - dossier de synthèse de l'étude de préfiguration	Réalisé	Action réalisée en régie dans le cadre de l'étude globale Têt
	A1.4.b	Sensibilisation tout public et usagers - création et administration d'un site internet	Réalisé	Le site internet a été mis en ligne en 2013, révision prévue en 2018 en lien avec Gemapi
	A1.4.c	Sensibilisation tout public et usagers - conception et édition livret guide du propriétaire riverain	Phase opérationnelle	Programmée dans plan com. 4è trimestre 2017
	A1.4.d	Sensibilisation tout public et usagers - création de plaquettes didactiques et supports de communication	Phase opérationnelle	Plaquettes réalisées en 2013. Autres outils programmés dans plan com. 4è trimestre 2017
	A1.4.e	Sensibilisation tout public et usagers - exposition itinérante	Phase opérationnelle	Expo multi-thématiques (2 panneaux dédiées au PAPI) réalisée en 2013. Autres outils programmés dans plan com. 4è trimestre 2017
	A1.4.f	Sensibilisation tout public et usagers - monographie historique du bassin versant	Non réalisé	Première approche biblio. en cours en régie. Néanmoins, prestation extérieure faisant appel à historiens nécessaire dans un objectif d'exhaustivité. Les apports de l'étude sur la crue de 1940 sous par DDTM devront être intégrés. Opération reportée au prochain programme en articulation avec action repères de crues PHASE 2.
	A1.5	Sensibilisation des acteurs économiques	Non réalisé	SMBVT a rencontré les responsables de camping des communes impliquées dans marché PCS. A l'occasion de la réalisation de la SLGRI, des contacts, souvent difficile à établir, seront noués avec les parties prenantes. Cette opération est reportée dans le prochain programme.
	A1.6	Sensibilisation des chefs d'établissement et des scolaires	Phase opérationnelle	SMBVT a multiplié les initiatives afin de sensibiliser le public scolaire. Néanmoins, d'autres actions sont programmées dans plan de com. dont deux manifestations de sensibilisation sur 3 jours. La 1ère sera conduite en mai 2017. L'enveloppe de 123 000 € ne concerne pas uniquement la sensibilisation des scolaires mais également élus et grand public. Elle sera réaffectée plus précisément à la fin du marché.
	A1.7	Etude de préfiguration à la mise en place d'un plan de gestion intégré du risque inondation par submersion marine des communes côtières	Non réalisé	Etude d'aléas réalisée dans le cadre de la cartographie du TRI. PMM compétent a développé ObsCAT. Une clarification des responsabilités afin de mieux définir le rôle du SMBVT devra être recherchée dans Gemapi et PAPI 3.
	A1.8	Etude d'opportunité pour l'adaptation des pratiques agricoles	Non réalisé	Ne sera pas réalisé. La thématique sera étudiée à travers le contrat de rivière et l'OTRI
	A1.9	Identification et caractérisation des enjeux	Réalisé	Données produites et organisées dans SIG à travers marché PCS sur 46 communes, dans schémas hydrauliques de Corbère, Corneilla, Bompas, du Boulès, le PPRI Têt moyenne et dans cartographie TRI. L'OTRI permettra d'enrichir et de mieux exploiter ces données.
	A1.10	Détermination complémentaire de l'aléa inondation	Réalisé	Données produites sur le bassin à travers les études rappelées dans action 1.9. Un modèle hydraulique a été réalisé sur la Têt par PMM.
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	A2.1	Assistance en temps réel pour l'anticipation météorologique	Réalisé	L'intégralité des communes du bassin versant sont couvertes par un système d'anticipation météorologique notamment par le système APIC de météoFrance. Ce type d'action n'est éligible auprès d'aucun financeurs de la convention.
	A2.2	Mettre en place des outils pour la définition de seuils d'alerte d'inondation sur les zones non surveillées par le SPC	Partiellement réalisé	Un travail préliminaire à été réalisé dans le cadre des PCS ou des consignes écrites des ouvrages, des seuils permettant le déclenchement de mesures de sauvegarde ont été définis en des points stratégiques de la gestion de crise. Des échelles limnimétriques ont été posées sur les digues du Boulès. Le SMATA a fait installer 2 dispositifs de surveillance des hauteurs d'eau à télédistance sur les barrages de la Courragade.

	A2.3	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de surveillance sur le Boulès	Pour mémoire	Une phase expérimentale appelée "vigicrue flash" est en cours de réalisation au niveau national. Le SMBVT a été interrogé par les services du SPC et a confirmé les besoins de suivi sur le bassin versant du Boulès.
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	A3.1.a	Réalisation de PCS + DICRIM - PHASE 1 - 31 COMMUNES	Réalisé	46 PCS réalisés
	A3.1.b	PCS - PHASE 2 - 4 COMMUNES	Phase opérationnelle	17 PCS cours de réalisation, Cf. tab de bord PCS/DICRIM
	A3.1.c	PCS - PHASE 3 - 7 COMMUNES	Phase opérationnelle	
	A3.2	Etude de fonctionnement des canaux de la plaine en cas de crise	Réalisé	Action réalisée en régie avec l'appui d'un stagiaire en 2015. Les objectifs de la fiche action ont été atteints. Néanmoins, la possibilité d'aller plus loin avec l'ACAV pour une assistance technique et juridique dans le but d'accompagner les ASA dans la réalisation de conventions de superposition d'affectation avec les communes est en cours d'étude.
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	A4.1	Réalisation de Plan de Prévention des Risques	Pour mémoire	Pour mémoire ETAT
	A4.2	Etude de zonage et de réduction du risque à l'échelle communale	Partiellement réalisé	Corneilla-la-Rivière, Corbère en groupement avec Corbère-les-Cabanès ont conduit étude avec production AMC + AVP travaux. A venir, la commune de Catllar avec particularité sur problématique ruissellement et Vernet-les-bains avec particularité transport solide. Par rapport à fiche action : Nyer, Villefranche, Ria, Boule peu pertinents en définitive et pas de volonté politique sur ces territoires pour une telle étude.
	A4.3	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	Phase opérationnelle	Compétence EPCI. PMM est en cours de réalisation des SDAP de Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-la-Mer, Le SOLER. Thuir réalise son SDAP avec l'assistance technique du SMBVT.
	A4.4	Développer les liens entre risques et urbanisme	Réalisé	OTRI lancé avec co-maîtrise d'ouvrage SMBVR
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	A5.1	Réduire la vulnérabilité sur le bâti	Partiellement réalisé	Phase préliminaire réalisée en régie avec stagiaire en 2013, 30 diagnostics réalisés en régie à Sainte-Marie la Mer + 1 quartier Vernet Perpignan. Action peu porteuse du fait de la non obligation de ces mesures dans PPR donc pas de financement pour travaux (sauf Têt moyenne approuvé 19/06/2014). Soldé pour ce PAPI, enjeu du prochain PAPI.
	A5.2	Etude hydraulique du bassin versant amont du Bourdigou	Réalisé	Réalisé par SMATA en 2015, conclusions étude n'ont pas permis de faire émerger un programme de travaux optimal. Investigations complémentaires à l'aval de la zone d'étude sont prévues. PMM lance études réglementaires et de projet pour les bassins amonts.
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	A6.1	Faisabilité de bassins de rétention à l'amont des zones urbaines	Partiellement réalisé	21 sites potentiels identifiés dans fiche action. Néanmoins, se justifie pas sur tous les secteurs. Etudes de faisabilité et AMC menées sur Corneilla, Corbère dans action 4.2, Bouleternère dans A7.2 et Bompas dans A5.2. Bassin de rétention créé par SMBC sur Ponteilla pour A6.5
	A6.2	Identification et préservation des espaces de mobilité du fleuve	Partiellement réalisé	Etat des lieux réalisé dans action 6.4.a. données complémentaires de terrain seront acquises dans A6.3. Investigations complémentaires programmées dans contrat de rivière
	A6.3	Suivi géomorphologique	Phase opérationnelle	1 ^{ère} phase réalisée dans action 6.4. 2 ^{ème} phase en cours. Acquisitions LIDAR, IR et orthophoto
	A6.4.a	Etude plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation	Réalisé	Etude PPEV réalisée
	A6.4.b	Plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation : travaux de gestion	Non réalisé	Non commencée. Problème de moa (statuts SMBVT), gestion obligatoire à l'échelle d'un bassin pour financements. Travaux ponctuels sous moa commune (Catllar, etc)
	A6.5	Mise hors d'eau du village de CANOHES par l'agouille d'en Jassal et le ravin des Roumanis	Réalisé	Cette opération a été réceptionnée. La mise en œuvre du programme de travaux permet de limiter les débits transitant dans la ville de CANOHES, générateurs d'inondations récurrentes dans la zone urbaine.
	A6.6	Plan de gestion des ouvrages de VERNET LES BAINS	Phase administrative	Nécessité étude globale à l'échelle bassins versants Cady et Saint-Vincent a émergée. Opération se fera en lien avec l'action 4.2. Problématiques ruissellement et transport solide seront intégrés. Gestion ouvrage protection du Cady sera intégrée.
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	A7.1	Diagnostics techniques sur les digues	Phase administrative	33 ouvrages de protection classés par arrêtés préf. Gestionnaires ont répondu aux exigences réglementaires. Seules digues Boulès, ont fait l'objet demande de sub. Etudes Gemapi et décret "Digues" à venir.
	A7.2	Elaboration d'un programme de travaux de protection sur le Boulès	Réalisé	Opération réalisée. Moa SMBVT en groupement avec ASCO Boulès. Réalisation programme de protection (AMC, AVP, EDD) à inscrire au prochain PAPI.
	A7.3	Protection de CANET EN ROUSSILLON contre les crues de la TET	Phase administrative	En cours, documents PSR intégrés à l'avenant
	A7.4	Recensement des digues du Bassin versant de la TET et production des arrêtés de classement	Pour mémoire	Pour mémoire ETAT

4. Bilan technique

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Total
Actions (ou sous actions) réalisées	9	1	2	1	1	2	1	17
Actions partiellement réalisées	0	1	0	1	1	2	0	5
Actions en cours	5	0	2	0	0	2	2	11
Actions non réalisées	5	0	0	0	0	1	0	6
Actions pour mémoire	0	0	0	2	0	0	1	3
TOTAL (actions/sous-actions)	19	2	4	4	2	7	4	42

Le taux de réalisation du programme est de 72% (hors actions pour mémoire) pour les actions faites en conformité avec les objectifs stratégiques et jusqu'à 85% en y intégrant les actions partiellement réalisées.

En résumé, en ce qui concerne :

- la sensibilisation : les objectifs de la stratégie ont été atteints concernant les cibles prioritaires. Ainsi, grâce à la transversalité des actions réalisées entre les différents axes du PAPI, plusieurs milliers d'élèves ont été sensibilisés aux risques d'inondation, les élus par l'animation et les différents projets portés, le grand public par la diffusion de 80 000 DICRIM, la réalisation du site internet d'outils et les actions de communication. En revanche, même si certains secteurs professionnels ont été approchés tels les campings, un travail sur la sensibilisation des entreprises notamment en lien avec la réduction de la vulnérabilité devra être développé lors du prochain PAPI.
- l'amélioration de la connaissance : des avancées significatives ont été produites notamment par la réalisation de la cartographie du TRI sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM66 et des études hydrauliques ponctuelles sur le bassin.
- la surveillance et la prévision : le bassin est relativement bien couvert par ces dispositifs. Néanmoins, les sous-bassins versant à crue rapide mais c'est un domaine où la technique est en constante amélioration. Ainsi, un projet plus structuré sur la base d'un diagnostic sera au prochain PAPI.
- la gestion de crise : les objectifs du programme ont même été dépassés par la réalisation des PCS.
- le risque et l'urbanisme : la création de l'observatoire est une action forte et transversale qui anticipe déjà les objectifs du PGRI. Par ailleurs, des études sur des secteurs à enjeux ont été définies et permettent de mieux appréhender cette problématique tout en proposant des solutions d'amélioration.
- la réduction de la vulnérabilité : un chantier important est à faire. Néanmoins, ce travail nécessite beaucoup de moyen qui devront être réunis dans le cadre de la Gemapi et du prochain PAPI
- les travaux de l'Axe 6 et 7 : les objectifs devraient être atteints lorsque l'opération de protection de Canet sera finalisée. Par ailleurs, le SMBVT a parfaitement intégrée les enjeux des ouvrages de protection notamment dans le cadre de l'étude SOCLE et de la Gemapi.

5. Bilan financier

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7
Montant (€)	205 446 €	13 236 €	258 982 €	434 682 €	78 776 €	852 698 €	647 611 €
Pourcentage de consommation	22%	5%	47%	18%	28%	83%	9%

Le pourcentage de consommation de chaque axe en rapport aux enveloppes prévisionnelles ne reflètent ni quantitativement ni qualitativement le bilan du programme. En effet, de nombreuses actions ont été réalisées soit en régie car ne nécessitant pas le recrutement d'un prestataire et pour éviter des coûts inutiles soit en articulation avec d'autres actions du programme. Pour le reste, les actions partiellement ou non réalisées seront conduites dans le prochain PAPI ou sont programmées dans le contrat de rivière dont l'avant-projet devrait être contractualisé courant 2017.

Par exemple, les études menées dans l'axe 1 et 4 ont été réalisées avec des coûts moindres que leurs budgets prévisionnels. C'est le cas notamment des études préalables à la pose de repères de crue, de réalisation des DICRIM (dont le coût a été optimisé par le groupement de commande) et des actions de sensibilisation.

Sur ce point, les actions de sensibilisation en faveur des élus et des services techniques ont fait l'objet de réalisations en régie et ont bénéficié de la participation bénévole des intervenants (CD66, SPC, SIDPC, Météo France, etc.). Par ailleurs, l'action quotidienne du SMBVT à travers les commissions géographiques, les comités syndicaux, les rencontres avec les élus sur différents projets ne peut être quantifiée en valeur financière mais a néanmoins fait l'objet d'avancées significatives sur le terrain.

De plus, les études menées par le SMBVT ont fait l'objet d'une réflexion préalable quant à leur articulation avec les autres actions du programme et les études menées par les partenaires. De cette manière, les objectifs d'amélioration de la connaissance des aléas et des enjeux du PAPI ont été réalisés.

Dans ce cadre, un total de 1 602 119,46 € a été économisé sur l'ensemble des actions réalisées à 100% :

- o Axe 1 : 417 554,16 €
- o Axe 3 : 288 017,94 €
- o Axe 4 : 367 262,66 €
- o Axe 5 : 3 592,99 €
- o Axe 6 : 57 302,27 €
- o Axe 7 : 384 389,44 €

A l'inverse, toujours dans cet esprit d'optimisation technique et financière, des actions du programme n'ont pas été initiées soit dans l'attente d'éléments extérieurs, soit parce que le contexte réglementaire, technique ou financier ne permettait pas d'imaginer une efficacité/coûts satisfaisante.

Enfin, d'autres actions pèsent sur l'enveloppe du programme mais sont inscrites pour mémoire.

Pour les actions concernant le SMBVT, un investissement important a été consenti pour le PAPI en rapport aux moyens de la structure. De plus, le SMBVT n'est pas porteur de la compétence travaux et son budget est contraint.

En effet, le PAPI avait anticipé une augmentation des moyens du SMBVT en lien avec la fusion des deux syndicats hydrauliques existants sur le périmètre hydrographique. Or, ce rapprochement n'est réalisé à ce jour. Néanmoins, la mise en œuvre de la Gemapi laisse envisager une évolution prochaine du SMBVT mais surtout la clarification des compétences entre les acteurs à l'échelle du bassin ce qui permettra d'apporter une meilleure efficacité dans les politiques menées.

A ce jour, les actions portées par le SMBVT se sont pleinement inscrites dans ses compétences à savoir :

- La centralisation des données,
- la maîtrise d'ouvrage d'études globales,
- la réalisation d'actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation,
- le suivi et l'évaluation des actions menées sur son périmètre, l'appui et assistance administrative, technique, juridique et financière à ses membres adhérents.